

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 décembre 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, M. TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusées :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etait absente :

Mme Alixia BEAUTÉ

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

**RAVALEMENTS DE FACADES D'IMMEUBLES — VERSEMENT DES
SUBVENTIONS**

Cette délibération a été affichée le : 20 décembre 2023

RAVALEMENTS DE FACADES D'IMMEUBLES — VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

La politique d'aide financière accordée aux particuliers dans le cadre du ravalement de façades de leur immeuble a été actée par délibération du Conseil Municipal en 1987. Elle a été modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2014.

Trois demandes de subvention ont été déposées. Elles entrent dans le dispositif incitatif existant.

Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, ces projets ont fait l'objet d'un conseil couleur assuré par la coloriste et des autorisations d'urbanisme ont été délivrées.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux TTC subventionnés	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimée
OGT IMMOBILIER	8 rue du Collège	4033,70 €	15% du montant TTC des travaux Plafonné à 61 € le m²	605,06 €
M. MELODRAMMA Daniel	5 rue Guynemer	17 211,04 €	15% du montant TTC des travaux Plafonné à 61 € le m²	2 581, 66 €
M. LOPEZ Noël	12 rue de la Planchette	4 800 €	15% du montant TTC des travaux Plafonné à 61 € le m²	720 €

Conformément au règlement d'attribution de ces aides financières, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal décide de procéder au versement desdites subventions dès la réception de la facture acquittée et après le contrôle de la conformité des travaux aux autorisations préalables délivrées.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne participe pas
au vote : 1

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 20 décembre 2023

Marie-Noëlle BIGUINET